

# Un appel pour le respect des Droits des Usagers Créateurs de Facebook

## **Les réseaux sociaux**

"**Avoir des amis**, se faire des amis, approfondir une amitié, ou au contraire, en finir pour en commencer une nouvelle, vivre par et pour une amitié qui bien souvent compte tellement plus que l'amour-haine, c'est dans notre vie de citoyens d'un nouveau monde en gestation devenu un principe de vie, pour lequel nous utilisons et privilégions des outils, comme ces «**réseaux sociaux**», à l'instar du plus célèbre d'entre eux, Facebook. Chacun sait que l'on peut heureusement vivre sans, mais tout le monde ne sait pas (les ailleurs, les anti) que l'on peut aussi vivre heureusement avec, précisément parce que les conditions de possibilité techniques résumées dans le nom et la marque «Facebook » nous permettent de découvrir des personnes passionnantes, remarquables, étonnantes, nous permettent avec elles de parler, d'échanger, de construire des amitiés, superficielles parfois, profondes aussi parfois. Grâce à quelques 500 millions d'utilisateurs dans le monde selon des informations officielles, Facebook rassemble donc sous son égide 1/12ème de l'Humanité vivante, et ce nombre continuerait de croître.

## **Facebook est une co-création**

Facebook, à l'instar de l'économie en général, est une **CO-CREATION** qui dépend autant des uns (les créateurs et techniciens de Facebook) que des autres, les usagers-créateurs. Car si ceux-ci se retirent, Facebook n'est plus rien. C'est ce qui est en train de se passer pour l'autre grand réseau social qui a précédé Facebook et qui pendant un temps le dominait, Myspace. **PROBLEME** : si l'utilisateur est un **bénéficiaire qui crée des bénéfices** pour Facebook (notamment monétaire), ses DROITS en regard de son être-acte sont faibles voire inexistants, puisque, en effet, selon un fait du prince, arbitraire et dictatorial, des comptes Facebook sont purement et simplement supprimés. A des degrés moindres, ce sont des photographies, des textes, qui peuvent l'être. Pour ces suppressions, l'utilisateur découvre un message sur son compte lorsqu'il se connecte. Lorsqu'il s'agit de la pure et simple suppression d'un compte, il n'y a même pas de mail d'explications et de justifications.

## **Un problème et la censure tranche**

En somme, Facebook **se débarrasse d'un compte et de quelqu'un en le jetant**. Ce quelqu'un avait des contacts, il a parfois publié des messages pendant des semaines, des mois, sur le mur central de Facebook, auquel ses amis, ses contacts, avaient répondu, et tout est détruit, perdu pour... Pour ? Parce que nous vivons à une époque dans laquelle les puritains Tartuffe tentent ici, comme ailleurs (les Talibans), de s'attaquer à toute l'expression humaine artistique et «érotique», Facebook a la phobie du téton, le bout des seins des femmes. Vade retro Venus ! Tout un pan de la vie culturelle est interdite. Courbet et son «Origine du Monde » peuvent rester au Musée d'Orsay. Les nus d'Hamilton peuvent rester dans les livres et les films. Etc, la liste est longue, très, trop longue. Celles et ceux qui osent, parce qu'ils sont photographes, peintres, modèles, placent leur compte sous une épée de Damoclès, attendant que Big Brother Facebook décide. Mais de quel DROIT ? Nous retrouvons les mêmes problématiques que celles du 18ème siècle lorsqu'il s'est agi de confronter les droits des Princes à ceux des peuples. Un usager crée un compte avec ce qu'il exprime, diffuse : **ce qu'il crée est sa propriété**. Un usager-artiste fait la même chose, en ne se contentant pas d'un petit effort (publier ses photos de vacances), mais le fruit d'une réflexion, d'un travail, d'un effort : ce qu'il crée sur son compte est alors plus encore sa propriété.

## **Pour un rappel de la loi**

Nous savons tous que des citoyens exagèrent : dans la liberté totale, ils publient et publieront des propos racistes, antisémites, qui appellent à la haine et à la violence, qu'ils diffuseront de la «pornographie», mais **il y a des lois pour et contre ceci**, et il suffit d'en appeler à leur exercice pour que les citoyens en faute doivent s'en expliquer. Mais pour les usagers de Facebook en France, il y a et les lois nationales et les règles spécifiques du réseau ! Le rappel des lois et à la loi devrait beaucoup suffire.

## **Différence entre érotisme et pornographie**

**Reste le problème de la différenciation entre érotisme et pornographie** : si nous acceptons de nous en tenir au sens de ces mots simplistes, le second désigne toute représentation explicite de relations intimes, et donc, à priori, tout ce qui montre une certaine nudité SANS une telle représentation explicite de relations intimes N'EST PAS de la pornographie. Mais là encore, il appartient à Facebook de rappeler l'utilisateur fautif à la loi nationale et s'il n'écoute pas, à en informer les autorités.

## **Propositions alternatives**

Facebook pourrait, devrait, moduler sa réponse. Signaler SEULEMENT par un avertissement les photos ou les textes « dérangeant », permettre un droit de réponse, créer un espace de médiation. Comment participer à cet espace de partage, de libre expression si dès qu'un « problème » survient la réaction est autoritaire et arbitraire, laissant toute liberté aux plaignants, aux délateurs, sans la montrer contradiction ! Facebook pourrait aussi créer un statut adulte du compte avec accès privatif aux adultes et après consentement d'accès (le barrage « j'ai plus ou j'ai moins de 18 ans »), ce qui permettrait de régler une partie des problèmes spécifiques sur ce sujet. Pour les artistes, il pourrait exister aussi un compte artiste spécifique, avec des droits et des devoirs particuliers. Mais pour tout cela, il faut donc que la direction de Facebook accepte :

- *D'avoir un dialogue permanent avec les utilisateurs.*
- *De respecter radicalement la liberté d'expression et la co-propriété des utilisateurs sur leur compte, et par conséquent de ne plus supprimer aucun compte sans raison sérieuse*
- *D'utiliser et de faire connaître les législations nationales concernant la liberté d'expression et ses limites et de ne rien ajouter à celles-ci de sa propre part.*
- *De respecter celles et ceux qui sont dans une démarche consciemment créatrice, les artistes, les photographes, les modèles, afin de ne pas opérer des actes de censure contraires au droit général de la liberté d'expression et au droit culturel à une liberté d'audace*

## **Perspectives d'avenir**

Les abus de Myspace dans la suppression des photographies et des comptes ont conduit des milliers d'utilisateurs à s'en détourner, et maintenant le réseau est sur le déclin. Si les responsables de Facebook s'entêtaient dans de tels semblables abus, les mêmes conséquences se produiraient. Déjà, des exagérations dans les prétentions des responsables et actionnaires de Facebook ont provoqué des campagnes anti et la construction de réseaux alternatifs, comme Diaspora. Il n'est pas trop tard pour penser et dialoguer."

Septembre 2010